



# Calcul du rachat de soulte suite à divorce avec apports différent

Par **Pascal PENQUERCH**, le **23/09/2016** à **20:06**

dans le cadre d'une liquidation patrimoniale, j'ai proposé le rachat de la part de mon épouse.

valeur actuelle du bien : 450 000 euros

acquisition du terrain et construction : 50-50%

+ apport complémentaire de Monsieur : 150 000 euros (donation parentale affectée à la construction)

question :

la soulte à verser à Madame est-elle de :

$(450\ 000 / 2) - 150\ 000 = 75\ 000$  euros

ou de :

$(450\ 000 - 150\ 000) / 2 = 150\ 000$  euros